

## LE MINISTRE EN CROISADE

Le 9 mars dernier, Gaéтан Barrette s'est fait une joie de s'adresser aux médias afin de rassurer tout le monde sur la démarche OPTILAB après, a-t-il dit, que certains syndicats en aient dressé un portrait bien noir. Le matin, à Sept-Îles, il a profité de la fin d'un point de presse sur un tout autre sujet pour répondre aux questions des journalistes et affirmer qu'aucun emploi ne serait perdu sur la Côte-Nord. En après-midi, après une rencontre avec les médecins hématologues et oncologues à Rivière-du-Loup, il a tenu un point de presse – auquel seuls les journalistes étaient admis – dans le but de remettre les choses en perspective et de donner « l'information juste ».

Le ministre semble investi tout d'un coup d'une véritable mission éducative, signe que notre mobilisation le dérange. Il est donc important de continuer de maintenir, voire d'accentuer, la pression d'ici le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Dans les prochains billets de son **blogue**, notre technologiste médicale reviendra d'ailleurs sur les arguments avancés par notre cher ministre dans le but de rassurer et d'éduquer la population.

À suivre...

## CAMPAGNE D'ENVOI DE LETTRE AUX DÉPUTÉS

Pas de doute, les déclarations du ministre Barrette dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord constituent une opération de relations publiques pour contrer l'effet de la formidable mobilisation syndicale, municipale et citoyenne en opposition à OPTILAB.



Prochaine étape pour maintenir la pression : écrivons en grand nombre aux députés de l'Assemblée nationale. Ils sont redevables à la population. Et ceux qui gardent le silence devant un enjeu aussi important doivent porter une partie de la responsabilité des projets bâclés du ministre Barrette. Il faut les forcer à mettre carte sur table et à choisir entre la population et le ministre.

Afin de vous simplifier la tâche, l'APTS a ajouté sur son site une page qui vous permet d'envoyer directement une lettre au député de votre circonscription. Rendez-vous à <http://AlerteOPTILAB.APTSQ.ORG> pour participer. N'hésitez pas à encourager votre entourage à envoyer également la lettre à leur député afin que le plus grand nombre de personnes possible se joigne au mouvement. Le ministre devra faire l'expérience des longs déplacements des échantillons qui voyagent d'un bout à l'autre de la province s'il veut s'expliquer auprès de l'ensemble des citoyens que nous aurons sensibilisés!

## DE L'ACTION DURANT LA SEMAINE DU 20 MARS 2017

Cette semaine des manifestations auront lieu devant plusieurs établissements de santé du Québec pour rappeler au ministre Barrette qu'il va frapper un mur avec l'implantation précipitée de sa démarche OPTILAB. Ces manifestations illustrent la volonté de l'APTS de continuer le combat pour freiner la démarche OPTILAB et en limiter les dégâts : perte de qualité, d'expertise et d'emplois dans toutes les régions du Québec. Et tout ce gâchis pour peut-être sauver quelques millions de dollars dans plusieurs années. Soyez là avec nos affiches et vos graffitis!



## SUR LE CHANTIER DES RELATIONS DE TRAVAIL

Au cours des dernières semaines, les employeurs dans certaines grappes OPTILAB nous ont soumis un projet de protocole de transfert et entamé les discussions en vue du 1<sup>er</sup> avril. Seuls les laboratoires visés par un changement d'employeur doivent pour le moment convenir de modalités de transfert vers le centre intégré du laboratoire serveur.

Le protocole sert à maintenir et transférer les droits des personnes salariées concernées. Les droits visés sont entre autres l'ancienneté, l'expérience acquise, les vacances, la banque de congé de maladie, le RREGOP (incluant la retraite progressive), les droits parentaux, etc.

L'APTS veut s'assurer que les membres qu'elle représente ne seront pas lésés par ce transfert qui, rappelons-le, se fait à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux et de son titulaire, Gaéтан Barrette.

Malgré les avancées relatives aux protocoles de transfert, nous évaluons la situation de certaines grappes en vue de contester les transferts « virtuels » d'employeur.

Nous avons également reçu dernièrement copie des avis de cession partielle d'activités que les employeurs doivent faire parvenir au Tribunal administratif du travail (TAT) en vertu de la loi 30.

Le TAT a fait savoir que les décisions consécutives aux résultats des votes d'allégeance syndicale seront rendues le 31 mars, accréditant le syndicat gagnant pour les établissements dont le résultat sera connu et qui sont visés par le projet OPTILAB. Cette mesure coupe court à la possibilité de reprise du vote. Les décisions pour les autres établissements seront rendues le 21 avril prochain.